

Image not found or type unknown



Harcèlement moral d'une société de recouvrement

Par **leo**, le **06/05/2009** à **09:45**

Bonjour,

Une société de recouvrement me harcèle par courrier puis par téléphone pour récupérer une somme due à CETELEM de 1989, incluse dans un dossier surendettement, à l'époque. Une partie de la somme empruntée a été remboursée puis CETELEM n'a plus donné de suite. Depuis 4 ans, je suis harcelée car les dossiers ont été confiés ou vendus à cette société de recouvrement. Il resterait 1000 euros à payer, on me propose 800 euros.

La société CETELEM n'a plus connaissance de mon dossier. Y a-t-il prescription? Une société de recouvrement a-t-elle tous les droits?

Merçi

Par **Claude**, le **14/05/2009** à **17:23**

Bonjour.

Une société de recouvrements de créances n'a pas de droits supérieurs à ceux fixés par les lois.

Expliquez-moi plus clairement votre affaire, donnez-moi le nom de cette société et la date exacte du dernier paiement. Je ferai en sorte de vous donner tous les éléments nécessaires pour pouvoir vous défendre.

Cordialement.

Par **Berni F**, le **14/05/2009** à **19:01**

bonjour,

vous trouverez ci-après le conseil pratique de quelqu'un qui n'éprouve pas beaucoup de respect pour les sociétés de recouvrement.

les sociétés de recouvrement sont des entreprises dont l'activité consiste à "terroriser" des gens pour qu'ils versent des sommes d'argent (indépendamment du fait qu'ils soient réellement ou non redevables).

Se "défendre" face à elles n'a pas vraiment d'intérêt puisqu'elles n'ont pas vocation à vous trainer en justice (CETEMEM pourrait le faire, mais pas la société de recouvrement), la meilleure attitude consiste donc à les ignorer autant que possible.

- comportement à adopter lors des appels téléphoniques :

vous décrochez, les laissez se présenter et avec le sourire (ça "s'entend" au téléphone) vous concluez par un simple "merci de votre appel" ou "au revoir" et raccrochez.
et ce, à chaque fois qu'ils appellent (c'est à dire qu'il faut aussi le faire lorsqu'ils rappellent immédiatement après en se plaignant de votre comportement)

- comportement face aux relances par courrier simples :

il ne faut pas donner suite aux courriers simples, il convient de faire comme si vous ne les aviez jamais reçus.

- comportement face aux courriers recommandés AR :

les courriers recommandés AR peuvent être utilisés en justice, il convient donc d'y répondre par ce même moyen en tâchant de vous montrer le plus "chiant" possible. Dans vos réponses vous exigerez des justificatifs (facture, bon de commande et/ou de livraison) qui démontrent de façon certaine que vous êtes effectivement redevable et expliquerez que sans ces justificatifs vous ne pourrez pas donner suite à leurs exigences.

remarques :

- si ils répondent à vos exigences en lettre simple, vous vous conformerez au comportement que je préconise dans ce cas, à savoir : ne rien faire.
- dans le cas où on vous présente une facture, vous exigerez qu'on vous présente le contrat ou la commande préalable qui la justifie.
- vous pouvez aussi exiger un document qui justifie leur habilitation à recouvrer des sommes d'argent pour le compte de CETEMEM (le contrat qui les lie par exemple)
- vous pouvez ne demander qu'un justificatif à la fois, pour bien leur faire perdre leur temps.

normalement, si vous vous en tenez à cette ligne de conduite, ils arrêteront rapidement...

Par **solene2222**, le **03/09/2009** à **17:04**

Bonjour,

Journaliste pour M6, je prépare un reportage sur le harcèlement des sociétés de recouvrement. Je souhaiterais en parler avec des personnes qui vivent cette situation, actuellement.

Si vous êtes toujours dans ce cas, merci de me contacter au 01 46 43 18 03 ou sur solene.choplain@yahoo.fr

A très vite, Solène.

Par **Le sage**, le **05/12/2014** à **22:03**

Bonsoir

Hier j ai reçu un courrier de la société Euro Call qui me demande de payer une somme que je n ai jamais emprunté.

J ai donc contacter cette personne qui me dit que j ai fait un crédit en 1999,ce qui totalement faut.

J en n ai pas dormi de la nuit, du coup je vais porté plainte contre sofien on qui validée un dossier de crédit sans ma présence ainsi qu a cette société

J ai toujours travailler honnêtement sans avoir eu à demander

Que dois je faire svp

Par **Tisuisse**, le **06/12/2014** à **07:17**

Bonjour,

Lisez, ou relisez, le dossier en en-tête de ce forum sur les officines de recouvrement, vous y trouverez toutes les explications utiles pour l'attitude à adopter envers eux. Ce dossier en post-it a été rédigé par des juristes.